

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La grande réussite de Publicis est d'avoir toujours su préserver, chez les hommes et les femmes qu'il réunit partout dans le monde, leur esprit de conquête. C'est ce que nous enseigne cette année 2010, durant laquelle nos collaborateurs nous ont démontré une fois encore, qu'ils savent - et qu'ils veulent - envers et contre tout, oser : aller de l'avant, passer à l'offensive, gagner les budgets, ouvrir des voies de développement et tout cela, dans un contexte incertain.

Malgré la période délicate, animés par leur souhait de gagner, ils ont pris à contrepied l'état d'esprit ambiant : loin de se laisser aller au pessimisme, ils n'ont pas eu peur du futur.

Sans se laisser impressionner par les obstacles, ils ont démontré à tous que la seule volonté des hommes opposait le meilleur démenti à la mélancolie et au fatalisme Ainsi, si les performances qui ont récompensé cet effort sont cette année exceptionnelles, l'état d'esprit qui les a rendues possibles l'est plus encore, et mérite d'être souligné et admiré.

Nos équipes nous ont rappelé qu'elles sont sans doute l'actif le plus précieux dont nous disposons et s'il faut trouver un côté positif à la crise qui nous a submergés, c'est d'en avoir révélé pleinement la valeur.

Pour le travail accompli, j'aimerais remercier chacun et chacune, au nom du Conseil de Surveillance et également en mon nom.

Que soient remerciés également le Directoire et particulièrement son président, Maurice Lévy. Grâce à leurs choix stratégiques visionnaires, Publicis Groupe peut non seulement afficher une croissance robuste au sortir d'une des plus grandes crises de l'économie mondiale, mais il en sort renforcé, son éclatante santé ouvrant à tous les optimismes.

Il est gratifiant et stimulant de savoir que le Groupe a su très tôt et avant tout le monde, identifier les vecteurs de sa croissance future, induits par les nouveaux comportements sociétaux et qu'il reste attentif à ceux qui émergent.

Nos clients y sont sensibles, ils nous l'ont prouvé cette année par leur confiance.

Prendre toujours une longueur d'avance et avancer sans aucun préjugé : telle est la posture de Publicis depuis sa création. Elle se traduit dans ses choix stratégiques, ses pratiques, son organisation, mais également dans sa gouvernance.

A l'heure où la parité hommes/femmes au sein de leurs organes de direction n'est qu'un sujet de réflexion pour de nombreuses entreprises, c'est une grande fierté pour moi que de présider le Conseil de Surveillance le plus féminisé d'Europe. J'en suis d'autant plus fière que sa composition a été déterminée de façon spontanée, sans qu'aucun quota, volonté de discrimination positive ou autres règlementations, n'entrent en ligne de compte dans nos choix. Nous avons simplement reconnu la valeur des personnes qui nous entouraient et parmi ces personnes, il y avait autant de femmes que d'hommes.

\*\*\*

En février 2011, le Conseil de Surveillance a procédé à une évaluation de ses travaux, dont il a examiné la synthèse et tiré les enseignements.

Les trois Comités spécialisés de Nomination, de Rémunération et d'Audit nous aident dans l'accomplissement de nos missions dans le but d'améliorer ainsi le gouvernement d'entreprise au sein du Groupe.

Ainsi, le Comité de Nomination, au début de l'année 2011, a émis ses recommandations sur la composition du Conseil de Surveillance, dont le mandat d'un de ses membres arrive à échéance lors de la présente Assemblée. Le Conseil de Surveillance a fait siennes ces recommandations.

Le Conseil de Surveillance a entendu les recommandations du Comité de Rémunération sur les rémunérations des membres du Directoire. Les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits dans le rapport de gestion relatif à l'exercice 2010.

Le Conseil de Surveillance a entendu le Comité d'Audit qui a émis son opinion sur l'arrêté des comptes, et plus généralement sur les procédures de contrôle interne.

Conformément à l'article L 225-68 du Code de commerce, le Directoire nous a communiqué les comptes annuels, les comptes consolidés et son rapport. Après avoir reçu toutes les informations qui nous paraissaient utiles, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ces documents.

En notre qualité de représentants des actionnaires, nous acceptons la proposition faite par le Directoire de porter le dividende unitaire à 0,70 euro par action contre 0,60 euro l'année dernière, soit une augmentation de 16,70 % et représentant un taux de distribution de 26,90 %.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a autorisé, au cours de l'exercice 2010, l'acquisition par Publicis Groupe SA, qui s'est substituée à Madame Elisabeth Badinter, des 7 500 000 actions détenues par la SEP Dentsu-Badinter, actionnaire possédant plus de 10% des droits de vote. Dés leur acquisition, ces actions ont été immédiatement annulées. Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial sur lequel vous aurez à statuer.

Le mandat de Monsieur Simon Badinter arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Nous vous proposons de le renouveler pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société Mazars est arrivé à échéance. Nous vous proposons de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices.

Nous avons donné notre assentiment au Directoire sur ses propositions de renouvellements des demandes d'autorisations à l'Assemblée et de modifications statutaires.

Ainsi, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil de Surveillance